

ADMISSION DES DISPENSES 2019

(Modalités particulières de scolarité)



Conformément à l'arrêté du 5 juillet 2012 – Article 24, relatif au diplôme d'Etat de pédicure-podologue, peuvent être dispensés du suivi et de la validation d'une partie des unités d'enseignement de la 1^{ère} et la 2^{ème} années, par le directeur de l'institut, sur proposition de la commission d'attribution des crédits et avis du conseil pédagogique, et comparaison entre la formation qu'ils ont suivie et les unités d'enseignement composant le programme du diplôme d'Etat de pédicure-podologue :

1. Les titulaires d'un des diplômes mentionnés aux titres I^{er} à VII du livre III de la quatrième partie du code de la santé publique,
2. Du diplôme de sage-femme,
3. D'une licence,
4. Ainsi que les personnes ayant accompli et validé les quatre premiers semestres des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales.

Les candidats admis au titre du présent article valident l'ensemble des unités d'enseignement des 2 premières années, à l'exception des unités d'enseignement pour lesquelles ils ont obtenu une dispense.

L'admissibilité se fait sur dossier et l'admission sur entretien.

Le nombre total de candidats admis dans un institut de formation au cours d'une année donnée s'ajoute au nombre de places fixé par la capacité d'accueil attribuée à cet institut pour l'année considérée, sans pouvoir excéder 5 % de ce nombre. Lorsque l'application de ce pourcentage conduit à un nombre décimal, ce nombre est arrondi au nombre entier supérieur (Art.25 de l'arrêté du 5 juillet 2012).

A ce titre, chaque année l'IFPP de SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE peut recevoir deux étudiants.

L'admissibilité se fait sur dossier et l'admission sur entretien.

Le jury est composé du directeur de l'institut, d'un formateur et d'un professionnel accueillant des étudiants en stage et en exercice depuis au moins trois ans.

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

- Une demande d'inscription manuscrite et signée dans laquelle le candidat demande l'examen de son dossier en vue de son admissibilité
- Une lettre de motivation
- Le curriculum vitae
- Une photocopie d'une pièce d'identité
- Deux photos d'identité
- Copies des titres et diplômes
- Copie du dossier de scolarité comportant toutes les notes et le détail des études avec les intitulés des Unités d'Enseignement et les contenus des programmes de la (ou des) formation(s) suivie(s) et validée(s)

- Copie des fiches d'évaluation des stages suivis au cours de la formation avec les appréciations
- Copie des appréciations des employeurs éventuels
- Un certificat médical réalisé par un médecin agréé, attestant la non contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession de pédicure-podologue.
- Une lettre manuscrite indiquant la prise en charge envisagée des frais de formation
- Un chèque¹ d'un montant de 120.00 € à l'ordre de IFM3R correspondant à l'examen du dossier d'admissibilité et à l'entretien le cas échéant

CONSIGNES

Tout dossier incomplet ou non conforme ne pourra pas être pris en considération pour l'examen du dossier d'admissibilité.

Toutes les photocopies doivent comporter la mention « copie conforme à l'original » suivie de la signature du titulaire.

ECHEANCIER

- inscriptions : clôture le **15 mars 2019**
- Entretien : semaine n°23 (convocation envoyée par mail 15 jours avant)
- Commission d'Attribution des Crédits : semaine n°25
- Résultats : semaine n°25

Les résultats seront communiqués par mail et par courrier individuellement à chaque candidat.
Aucun résultat ne sera donné par téléphone.

**Dossier à retourner à
IFM3R
INSCRIPTION DISPENSES PP 2019
54 Rue de la Baugerie
44230 SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE**

Contact : Mme MOREL 02 51 79 09 80 – maud.morel@ifm3r.eu



¹ Le chèque est encaissé à réception. Aucun remboursement n'est effectué après inscription. Les droits d'inscription resteront acquis, quel que soit le motif du désistement.

A l'issue des épreuves votre dossier est détruit, sauf demande manuscrite à laquelle sera jointe une enveloppe affranchie au tarif en vigueur.